



Mission Permanente d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies

**Mission Permanente de la République d'Haïti
auprès de l'organisation des Nations Unies**

**Déclaration de Son Excellence Antonio Rodrigue, Représentant Permanent d'Haïti
auprès des Nations Unies à la Première partie de la Cinquième Conférence des
Nations Unies sur les Pays les moins avancés**

New York, 17 mars 2022

Vérifier au prononcé

**Monsieur le Président de la Conférence,
Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies,
Mesdames, Messieurs,**

Je voudrais en tout premier lieu saluer votre désignation comme Président de la Cinquième Conférence des Nations Unies sur les Pays les moins avancés. Je vous souhaite plein succès dans la conduite des travaux de cette importante assise.

Je félicite également les membres du bureau qui vont vous accompagner dans cette noble tâche ainsi que le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les petits États insulaires en développement (PEID), qui ont assuré avec brio la préparation de la PMA-

5, dans un contexte marqué par la pandémie du coronavirus.

Qu'il me soit permis également d'exprimer mon appréciation de la généreuse contribution du Qatar, de la Turquie, de la Finlande, du Canada, du Bangladesh et de toutes les parties prenantes aux préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les PMA.

Monsieur le Président,

La République d'Haïti ne saurait souligner assez que la Cinquième Conférence des Nations Unies sur les Pays les moins avancés, dont la première partie commence aujourd'hui, arrive à point nommé. En effet, la situation des PMA ne pourrait être plus critique avec les crises de toutes sortes qui bouleversent le monde et aggravent la situation socio-économique déjà précaire et fragile dans nos pays.

Aussi, la République d'Haïti, seule PMA des

Amériques, accueille-t-elle avec beaucoup d'intérêt la tenue de cette Conférence qui nous permettra de définir ensemble avec nos partenaires internationaux la voie à suivre en matière de développement durable pour la prochaine décennie.

A cet égard, les recommandations du Secrétaire général, qui figurent dans son rapport A/76/71–E/2021/13, visant l'élimination de l'extrême pauvreté et le règlement de la question de la sécurité alimentaire et de la faim, le renforcement de la résilience climatique des PMA, l'accès au potentiel des nouvelles technologies, l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, l'intégration de la jeunesse, la mise en place des sociétés pacifiques et inclusives et la réalisation de la croissance économique et de la prospérité durables, constituent un cadre de référence solide pour des actions concrètes, en vue de combattre la pauvreté endémique qui ronge nos sociétés, et du besoin, de préserver la planète et engager

définitivement notre monde sur la voie du développement durable et de la résilience.

Toutefois, force est de reconnaître que nous, PMAs, faisons face à des problèmes de capacités limitées en ressources humaines, techniques et financières comme le souligne le Deuxième Examen volontaire 2020 de Samoa sur la mise en œuvre du développement durable, notamment en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre, d'analyse des données et de gestion des politiques publiques en matière d'intégration des objectifs de développement durable.

C'est donc à juste raison que je me réjouis des travaux réalisés sous le leadership des co-presidents du bureau préparatoire, dans le cadre des négociations du Programme d'action préparatifs de la Conférence, qui ont, entre autres, permis d'aboutir à un document qui, selon l'avis de plus d'un, est ambitieux et équilibré et renferme des éléments

novateurs susceptibles d'amener des changements significatifs et transformateurs dans la vie et les moyens de subsistance des 1,1 milliard d'habitants des 46 PMA.

Le Programme d'action contient aussi des dispositions visant le doublement de la part du commerce des PMA, l'accès à l'internet à haut débit, une université en ligne, un centre d'investissement international, une banque alimentaire et un mécanisme d'aide au changement de catégorie. Il prévoit également un mécanisme de suivi et de contrôle et met l'accent sur les principes fondamentaux de responsabilité mutuelle et partagée, et de coopération internationale renforcée, en vue d'une nouvelle décennie de partenariat pour les PMA dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

A cet égard, j'invite la communauté internationale, conformément à l'objectif 17 des ODD à "renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le

développement durable et le revitaliser”, dans le cadre de la réalisation du Programme d’action de Doha, afin d’accompagner de façon effective nos pays dans nos efforts de reprise et de nous aider à combler le plus rapidement que possible le retard accumulé au cours de la dernière décennie du Programme 2030.

Enfin, alors que nous entamons dans le cadre de cette cinquième Conférence des Nations Unies sur les PMA une nouvelle Décennie d'action, puisse le Programme d’action de Doha (PAD) constituer le levier indispensable pour réaliser nos ambitions collectives de reconstruire mieux, sur une base résiliente, durable et inclusive pour tous, à la fin la pandémie de coronavirus (COVID-19). Ainsi et ainsi seulement nous saurions transformer notre aspiration commune clairement exprimée lors de l’adoption le 25 septembre 2015 par l’Assemblée générale de la résolution intitulée “Transformer notre monde : le Programme de

développement durable à l'horizon 2030, à savoir " Ne
laisser personne de côté".

Je vous remercie.